

L'AÉRO- ASPERSION BASSE



PRODUCTEURS DE BOVINS

Opter pour l'aéroaspersion basse pour vos lisiers?

Québec 

PRODUCTEURS DE BOVINS

Opter pour l'aéroaspersion basse pour vos lisiers?

Malgré la mise au point de nouvelles rampes mieux adaptées à l'épandage des lisiers de bovins, des problèmes d'obstruction surviennent encore fréquemment, surtout causé par des lisiers très épais ou très pailleux.

C'est pour remédier à ces difficultés, entre autres choses, que des modifications ont été apportées récemment au Règlement sur les exploitations agricoles. Aussi le Règlement rend-il possible désormais l'épandage de certains lisiers au moyen de la technique de l'aéroaspersion basse.

CE QUE DIT LE RÈGLEMENT

À l'article 32, le Règlement sur les exploitations agricoles stipule que les lisiers provenant exclusivement des **élevages de bovins laitiers ou de boucherie** (à l'exception des élevages de veaux de lait) peuvent être épandus « avec un équipement à aspersion basse qui, de sa sortie, projette le fumier liquide à une hauteur maximale de 1,2 m au-dessus du sol et à une distance d'au plus 5,5 m pour l'atteindre ».

Mais attention! Pour profiter des assouplissements apportés au Règlement, vous devrez satisfaire à plusieurs conditions.



CE QU'IL FAUT COMPRENDRE

Bien que les rampes représentent un matériel de choix, le Règlement permet dorénavant d'épandre les lisiers de bovins laitiers ou de boucherie au moyen d'une aspersion aérienne basse, à condition que l'on arrive à une **efficacité comparable sur le plan environnemental** à celle qu'on obtient en utilisant des rampes.

Pour parvenir à ce résultat, **cinq conditions doivent absolument être remplies.**

Celles-ci ont été définies à la suite d'essais qu'a menés l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) et où des lisiers pailleux étaient employés :

1. Le lisier contient au moins 7 % de matière sèche; il a une consistance homogène et suffisamment épaisse pour éviter la production de bruines à l'épandage.
2. La hauteur de la buse et du jet n'excède pas 1,2 mètre.
3. La largeur de l'épandage n'excède pas 11 mètres.
4. Le débit de l'épandage n'excède pas 80 litres à la seconde.
5. Les zones faisant l'objet d'une interdiction d'épandage, conformément à ce que prescrit la réglementation, sont soustraites en tout temps aux activités de cette nature.



CE QU'IL FAUT FAIRE

En tant que producteur agricole, vous êtes sans contredit la personne la mieux placée pour savoir que chaque entreprise est unique et que le respect des conditions relatives à l'aéroaspersion basse exigera de votre part des ajustements.

Par exemple, si vous devez épandre différents types de lisiers, vous pourrez avoir besoin des deux systèmes (aéroaspersion basse et rampe). Aussi, si vous suivez un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF), il faudra penser à vérifier, avec l'agronome qui vous accompagne, le type de matériel d'épandage qui convient à votre situation.

En outre, étant donné que les essais qu'a réalisés l'IRDA ont utilisé exclusivement des lisiers pailleux, vous devrez faire appel à un spécialiste si vous employez un autre type de litière (sable ou ripe). Cette personne-ressource sera en mesure de garantir que l'épandage de vos lisiers au moyen de l'aéroaspersion basse sera sécuritaire sur le plan environnemental.

Dans tous les cas, si vous avez des doutes au sujet du respect des conditions ou quant à l'atteinte d'une efficacité comparable à celle que fournit une rampe, faites appel à un spécialiste : il fera les vérifications nécessaires et vous recommandera les modes d'épandages appropriés ou vous indiquera les correctifs à apporter.



Et ce n'est pas tout!

Pour favoriser une cohabitation harmonieuse avec les voisins, les odeurs engendrées par les épandages de lisiers doivent être réduites au minimum. L'aéroaspersion basse se révèle une technique d'épandage **inacceptable** si elle entraîne la production de bruines ou mène à la dérive du lisier.

BESOIN DE TRUCS ET DE CONSEILS?

Le Guide technique balisant l'épandage des lisiers pailleux par aéroaspersion basse, publié par l'IRDA, explique en détail les cinq conditions à remplir pour épandre vos lisiers en utilisant la technique de l'aéroaspersion basse. Le document propose des trucs et des conseils pour s'assurer du respect de la réglementation.

On peut se procurer ce guide au centre de services agricoles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) de votre région.

Vous avez d'autres questions? N'hésitez pas à communiquer avec votre centre de services agricoles!

**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec 